

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUMONT-LE-BOURG DU 20 JANVIER ET DU 24 FEVRIER 2009

Tarif salle associative : Le conseil municipal a fixé les tarifs de la nouvelle salle associative comme suit :

- 80 € le week-end pour les habitants de Chaumont-le-Bourg,
 - 150 € le week-end pour les personnes extérieures,
 - gratuitement pour les associations dans le cadre d'une activité relative à l'association (manifestation, réunion, spectacles, ...)
 - un forfait chauffage de 40 € ;
 - une caution d'un montant de 300 €. Le chèque sera restitué uniquement après visite de la salle avec un élu ou un employé communal si aucun dégât n'est constaté ;
- De plus, le conseil municipal décide que les clefs seront données uniquement après signature d'une convention, délivrance d'une attestation d'assurance et remise du chèque de caution.

Section de Tonvic : - sur proposition de l'O.N.F., le conseil municipal fixe pour la coupe de bois de 2009 la destination suivante :

Forêt sectionnelle	N° parcelles	Surface (ha)	Essences	Modalité	Destination
Tonvic	1	4.88	sapin	façonné	prévente

- le conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise DUMEIL d'un montant de 15 284.00 € H.T. pour le projet de réfection d'une piste forestière.

Vote des taxes locales : Augmentation de 3 % suivant l'inflation.

Taxes	Taux voté en 2009	Rappel des taux 2008
habitation	7.44 %	7.22 %
foncier bâti	10.53 %	10.22 %
foncier non bâti	64.54 %	62.66 %

Taxes d'assainissement : Monsieur le Maire propose d'actualiser la taxe de forfait d'assainissement pour faire face aux nouvelles exigences en matière de subvention comme suit : 35.00 € H.T. par an au lieu de 22.87 € H.T. par an.

Amendes de police : le devis de la société *Signalisation Centrale* portant sur des panneaux routiers ayant pour but la sécurisation de traversée du Bourg et des villages d'un montant de 1 024.92 € H.T. a été retenu.

Adhésions à l'E.P.F.-Smef : le conseil municipal approuve l'adhésion à l'E.P.F.-Smef des communes suivantes : ANGLARDS DE SALERS, GRANDRIF, SAINT BONNET LE BOURG, SAINT MARTIN DES OLMES, SAINTE CATHERINE DU FRAISSE, VARENNES SUR USSON et VIRLET.

Maison des parents – opération « 1 € par habitant » : l'opération « 1 € par habitant » de l'association Maisons des Parents demande une subvention à hauteur de 1 € par habitant afin de participer à la construction d'une maison pour accueillir les parents d'enfants hospitalisés à proximité du nouvel hôpital d'Estaing à Clermont-Ferrand. Le montant de la subvention se porte à 219 habitants x 1 € = 219.00 €. Le conseil municipal propose d'arrondir le montant de la subvention à 220.00 €.

Poste d'enseignant au service « aide à la scolarité » : le conseil municipal a émis un vœu pour le maintien de ce poste.

Exonération taxe d'habitation et taxe foncière : le conseil municipal annule la délibération en date du 27 octobre 2008 et décide donc de ne pas exonérer les propriétaires d'hébergements à vocation touristique de la taxe d'habitation et de la taxe foncière car aucune compensation n'est prévue par l'Etat.